

## DEMANDE DE MATÉRIEL - VILLE DE SAINT-CLAUDE

<b>Date de la demande :</b>	
<i>Identification du demandeur</i>	<i>Cadre réservé à l'administration</i>
<b>Nom et prénom :</b> <b>Organisme :</b> <b>Adresse :</b> <b>Code postal :</b> <b>Ville :</b> <b>Téléphone :</b> <b>Mail :</b>	<b>Référence :</b>  <b>Transmis le :</b> <input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Équipe technique (Service Culture-Animations) <input type="checkbox"/> Services Techniques <input type="checkbox"/> Préventionniste
<i>Événement</i>	
<b>Nom de la manifestation :</b> <b>Date de la manifestation :</b> <b>Lieu :</b>	

Matériel mis à disposition	Descriptif	Tarifs	Quantité sollicitée	Quantité accordée	Remarque(s)
Tables de brasserie	220 cm X 60 cm	<b>Merci de consulter la fiche tarifs disponible sur <a href="http://www.saint-claude.fr">www.saint-claude.fr</a></b>			
Bancs de brasserie	220 cm X 25 cm				
Tables polypropylène	187 cm X 76 cm				
Bancs polypropylène	187 cm X 25 cm				
Stand (côtés + lests)	4 m 50 X 3 m				
Stand (côtés + lests)	4 m X 4 m				
Grilles d'exposition	200 cm X 120 cm				
Podium mobile	6 m X 3 m 70				
Barrières Vauban	2 m				
Chalet bois	Dim. intérieures 2,60 m X 1,90 m				
Banderole Saint-Claude					
Drapeau Saint-Claude					

<b>Autre(s) demande(s)</b>	
<input type="checkbox"/> Électricité	Fournir un plan d'implantation des besoins électriques, ainsi que la puissance du matériel utilisé
<input type="checkbox"/> Eau	Fournir un plan avec les points d'eau
<input type="checkbox"/> Autre	À préciser:

<b>Prise en charge du matériel</b>	
J'ai pris connaissance du règlement de mise à disposition du matériel municipal : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</span>	
<b>Le matériel est à retirer par vos soins au Centre Technique municipal                  28, rue Saint-Blaise à Saint-Claude.                  Les dates de retrait et de retour vous seront communiquées au moment de la confirmation de la demande.</b>	
<i>Cadre réservé à l'administration</i>	
	<b>Date</b>
	<b>Heure</b>
Retrait	
Retour	
<i>Les heures d'ouverture du local sont les suivantes :                  DU LUNDI AU JEUDI : De 8h à 11h45 et de 14h à 17h   LE VENDREDI : De 8h à 11h45</i>	

<b>CONTACT</b>
<b>Service Culture-Animations</b> 32 rue du Pré - 39200 SAINT-CLAUDE ☎ 03 84 41 53 83 / 06 30 52 42 85 ✉ <a href="mailto:tech.animation@mairie-saint-claude.fr">tech.animation@mairie-saint-claude.fr</a>

## CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉS

La mise à disposition du matériel municipal est soumise au règlement joint à cette fiche.

Le bénéficiaire devra impérativement prendre rendez-vous avec le prêteur pour la prise en charge du matériel. Il pourra en tester le bon état de fonctionnement avant de signer cette fiche et faire part de remarques si nécessaire. En signant, le bénéficiaire en accepte le parfait état de fonctionnement. Les consignes de sécurité et de manipulation du matériel seront également délivrées à l'utilisateur à cette occasion.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'utilisateur est responsable du matériel dès que celui-ci en prend possession. Le bénéficiaire qui transporte le matériel s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Le bénéficiaire reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le matériel, et à le placer en sécurité afin d'éviter tous risques de vol, vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels, etc. L'utilisateur déclare disposer de toutes les informations concernant les précautions et règles de sécurité liées à l'utilisation adéquate et prudente du matériel. Il lui appartient de compléter si nécessaire son information. Le bénéficiaire sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.

**ATTENTION : Tout matériel restitué endommagé pourra faire l'objet d'une facturation par la Ville de Saint-Claude pour réparation ou remplacement à neuf.**

### À noter :

Il est impératif de lester chaque pied de stand par des poids de 2 x 15 kg.

En cas de fortes intempéries (forte pluie, neige, vents violents), des poches d'eau peuvent se former et faire céder les structures sous leurs poids. Il est recommandé de fermer les abris, car même lestés leur résistance est limitée.

Merci de votre vigilance.

### Prise en charge du matériel

Date:

L'utilisateur reconnaît avoir reçu le matériel en bon état de fonctionnement.

Le responsable matériel (NOM et Prénom)

Le bénéficiaire (NOM et Prénom)

Signature

Signature

Remarques :

### Restitution du matériel

Date :

Le responsable matériel reconnaît avoir vérifié le bon état de fonctionnement du matériel restitué.

Le responsable matériel (NOM et Prénom)

Le bénéficiaire (NOM et Prénom)

Signature

Signature

Remarques :